Compte rendu du CA du CCAS 14 avril 2016

<u>Présents</u>: Annick BONNIEZ, Marlène DUMOULIN, Hervé FERROUD PLATTET, Alexia ROSSET, et Mesdames Renée CARROZ, Marie-Claude NAGEL, Claudie REY

Excusée: Nathalie DUPERIER

Accueil de Mme Renée CARROZ, nommée par Madame le Maire par arrêté en remplacement de M. Jean-Pierre BABOULAZ.

En ouverture Madame Le Maire expose les dispositions de la loi NOTRE et la possibilité de supprimer le CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants.

Cette suppression entraînerait le rattachement du budget CCAS au budget communal. Après en avoir discuté, les membres du CCAS présents souhaitent le maintien du CCAS pour se réunir et débattre des affaires sociales de la commune.

La commune d'Ecole maintient donc son CCAS.

1 Vote du Compte administratif et du compte de gestion 2015

Les deux comptes sont votés à l'unanimité. Le compte administratif présente un excédent de 580€.

2 Vote du Budget Primitif.

Alimenté par le budget général de la commune voté le 7 avril, il est alloué au CCAS la somme de 2000€ pour le fonctionnement. Aucune somme n'est consacrée à l'investissement sur ce budget.

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité.

3 Les actions 2016.

Pour les jeunes :

Reconduction de la participation financière de la part du CCAS pour les enfants résidents de la commune ou ayant un parent résident de la commune aux activités jeunesse et enfance proposées par Les Amis des Bauges.

⇒ 10€ par enfant pour les 11/17 ans sur la sortie Walibi en tout début d'été ou autre en fonction du programme non encore déterminé

⇒ 10€ par enfant pour les 8/10 ans pour une sortie avec le Centre de Loisirs en début d'été.

- ⇒ Nouveauté cette année, le CCAS décide de participer financièrement à hauteur de 5€ par enfant pour la sortie organisée par le comité des fêtes d'Ecole. Le critère enfant est déterminé par le comité des fêtes en fonction de la demande du prestataire. Le CCAS intervient pour les enfants résidents de la commune et/ou scolarisés au groupe scolaire des Hautes Bauges et/ou au collège du Châtelard.
- ⇒ Afin de présenter ces projets aux jeunes, un goûter est prévu le 15 juin à 15H30 sur la place avec un jeu de piste.

Pour les séniors

- ⇒ Reconduction du traditionnel repas des anciens au Café de Bellevaux le 9 octobre 2016. Les conditions d'invitation restent inchangées :
 - Avoir 65 ans, pour 2016 les personnes nées en 1951 et leur conjoint, et être résident permanent sur la commune
 - Avoir 65 ans, pour 2016 les personnes nées en 1951 et leur conjoint, et être inscrit sur la liste électorale de la commune. Pour ces personnes, une participation de 10€ est demandée.
- ⇒ Pour les séniors ne pouvant se déplacer au repas, le CCAS leur offre un colis de produits locaux pour Noël.